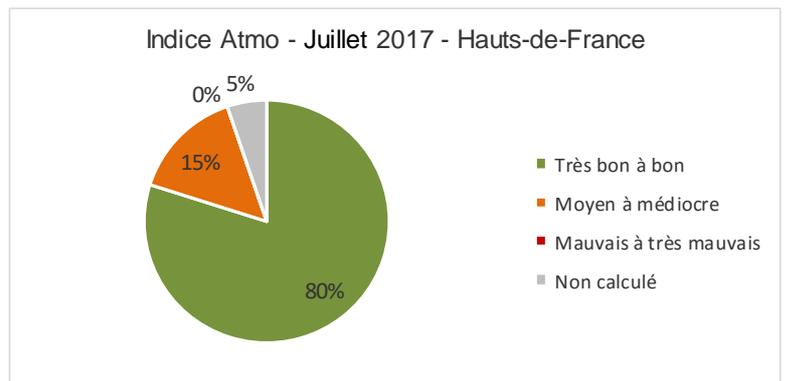



Juillet 2017

Indices de la qualité de l'air

En juillet, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est améliorée par rapport au mois de juin : près de 80 % des indices ont été bons à très bons. 15 % des indices ont été moyens à médiocres. Aucun indice mauvais à très mauvais n'a été observé sur la région au cours du mois de juillet.



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Episodes de pollution de l'air

La région Hauts-de-France n'a connu aucun épisode de pollution de l'air au cours du mois de juillet. Les conditions de dispersion ont été suffisamment bonnes pour qu'aucun niveau ne soit dépassé.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)*	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	133.6	<i>Mardyck / Industrielle</i>	18/7 19:00	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	127.8	<i>Beauvais Dr Lamotte/ Trafic</i>	6/7 16:00	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	149	<i>Arrest / Rurale régionale</i>	6/7 15:00	Objectif à long terme : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	87.8	<i>Mardyck / Industrielle</i>	18/07	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	21.4	<i>Valenciennes Wallon / Trafic</i>	5/7 0:00	Recommandation de l'OMS : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

* $\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme (1.10^{-6} g) par mètre cube

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Indices pollens

En juillet, la région a enregistré un risque allergique aux pollens faible (indice 2) dû aux pollens de cyprès en début de mois, puis moyen (3) en raison des pollens de frêne.

Atmo Hauts-de-France a repris le 14 février ses prélèvements de pollens atmosphériques grâce au capteur situé à Boves (80).



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)